AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -9-4-74 735728

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE GARONNE, GERS, LOT, HAUTES PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B. P. n° 20 - 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - [illegible]
C. C. P. 8[illegible]1-11 TOULOUSE

- Bulletin technique n° 9 - 4 avril 1974.-

ARBRES A FRUITS A PEPINS

- Tavelures du poirier et du pommier :

Les premières taches de la tavelure du poirier sont apparues à partir du 31 mars sur les sépales des fleurs de diverses variétés : Passe Crassane, Beurré Giffard, Duchesse d'Angoulême notamment. Elles proviennent essentiellement de contaminations, par conidies des rameaux, qui se sont produites lors des pluies du 13 au 16 mars.

D'autres taches, probablement un peu plus nombreuses, vont se manifester vers les 6-7 avril (pluies des 19-20 mars) en même temps que les premières de la tavelure du pommier.

L'arrivée de ces nouveaux germes s'ajoutant aux émissions des ascospores, nombreuses actuellement au cours de chaque pluie, doit inciter à la plus grande vigilance.

Il est donc recommandé d'effectuer un nouveau traitement sans attendre.

- Oïdium du pommier :

Le champignon est très actif. Dans les vergers sensibles, poursuivre la lutte en ajoutant un anti-oïdium à la bouillie destinée à lutter contre la tavelure et continuer à supprimer les rameaux blanchis et les jeunes pousses envahies.

- Hoplocampe des poires :

Dans les vergers habituellement attaqués, effectuer un traitement à la fin de la chute des pétales avec l'un des produits suivants (doses exprimées en matière active à l'hectolitre) : Lindane (20 g), Malathion (75 g), Phosalone (60 g), Azinphos (40 g), Parathion éthyl (20 g), Parathion méthyle (25 g).

ARBRES A FRUITS A NOYAU

- Hoplocampe des prunes :

Il est inutile de traiter les variétés de prunier ayant commencé à fleurir à partir des tout derniers jours de mars (par exemple, Reine Claude Bavay, Reine Claude verte, Prune d'Ente).

TOUS ARBRES FRUITIERS

- Araignées rouges (P. ulmi) :

Bien que les éclosions aient commencé, il est encore trop tôt pour intervenir.

CULTURES LEGUMIERES

- Pucerons du fraisier (cultures non abritées) :

Les oeufs du puceron vert sont éclos alors que les colonies du puceron jaune sont en cours de développement. Surveiller les cultures et intervenir, le cas échéant, avec l'un des produits conseillés contre les pucerons des cultures légumières mentionnés dans la liste des pesticides homologués ou en autorisation provisoire de vente.

- Maladie des taches rouges :

Sur les variétés sensibles, renouveler la protection en fonction des périodes pluvieuses.

P.1.5

/CULTURES ORNEMENTALES /

- Rouille blanche du chrysanthème (Puccinia horiana Hern.) :

Nous rappelons qu'il s'agit d'une maladie cryptogamique d'introduction récente en France et plus particulièrement dans notre région. Elle se traduit par l'apparition, principalement à la face inférieure des feuilles, de ponctuations blanchâtres ressemblant à de petites verrues de 2 à 5 m/m de diamètre. Ce parasite se montre surtout dangereux durant le printemps et l'automne.

La lutte peut être envisagée :

- préventivement, dès à présent, par des traitements à base de Manèbe (320 g MA/hl), Zinèbe (200 g MA/hl), Mancozèbe (160 g MA/hl), Propinèbe (200 g MA/hl), à raison de deux traitements par semaine pendant 3 à 4 semaines ;

- curativement, c'est-à-dire si l'on constate l'apparition des symptômes, avec deux produits : l'Oxycarboxine à 30 g MA/hl (Plantvax) ou la Triforine à 30 g MA/hl (Funginex).

Respecter ces doses en raison des risques de phytotoxicité, notamment avec l'Oxycarboxine ; traiter, autant que possible, en fin de journée et alterner les produits à intervalle de 10 à 15 jours.

/V I G N E/

- Excoriose de la vigne :

Dans les vignes affectées par cette maladie, on peut compléter l'action du traitement appliqué en prédébourrement (Bulletin n° 4 du 13 février) par deux interventions dont la première sera réalisée quand 50 % des bourgeons auront atteint le stade C-D, la seconde au stade D-E (étalement de la première feuille). Ces traitements agissent préventivement et doivent être placés aussi près que possible des périodes pluvieuses survenant aux stades sensibles de la vigne.

Utiliser l'un des produits suivants (aux doses exprimées en matière active à l'hectolitre) :

- Dichlofluanide à 200 g (Euparène) ;
- Mancozèbe à 280 g (Dithane M 45, Sandozèbe) ;
- Folpel + Captafol à 160 g + 40 g (Difosan vigne, Mycodifol F) ;
- Mancozèbe + Folpel à 135 g + 90 g (Mancofol).

- Acariose - Erinose - Oïdium :

Appliquer un soufrage par poudrage, par beau temps chaud, lorsque les premières feuilles se déplient (stade E).

/PROTECTION DES ABEILLES /

Nous rappelons l'interdiction d'emploi des produits toxiques pour les abeilles sur toutes les plantes en fleurs.

Lorsque des plantes mellifères en fleurs se trouvent sous des arbres ou au milieu de cultures destinées à être traitées au moyen de ces produits, elles doivent être fauchées ou arrachées avant le traitement.

/RECTIFICATIF /

A la page 4 du bulletin n° 8 du 27 mars 1974 "Délais d'emploi des pesticides", lire, dans la colonne : délais en jours pour l'Hydroxyde de tricyclohexyl étain : 7 jours et non 30.

BALMA, le 4 avril 1974.-

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-

LE DESHERBAGE CHIMIQUE DE LA VIGNE

1) - Les herbicides de pré-levée des mauvaises herbes ou herbicides préventifs :

MATIERE ACTIVE et SPECIALITES COMMERCIALES	Dose de MA/ha autorisée	Epoque d'emploi		OBSERVATIONS
		Age et stade végétatif de la vigne	Stade des adventices	
SIMAZINE (nombreux produits)	3 kg	Vigne de plus de 4 ans . Hiver et avant la reprise de végétation .	Pré-levée	Herbicide résiduaire. Actif sur graminées à l'exception des panics, chiendent, sorgho d'Alep .Inefficace sur liseron, chardon, amarante, ail, ronce, carotte, oseille, pissenlit .
DICHLOBENIL (Casoron G Casoron G Basf)	7,5 kg	Vigne de plus de 4 ans . Suffisamment tôt avant le débourrement car risque de phytotoxicité	Pré-levée	Détruit de nombreuses dicotylédones et monocotylédones .Sans action sur ail des vignes, chardon, mauve, pissenlit, rumex, ronce, trèfle, gaillet-gratteron .Freine les chiendents et liserons .Activité et marge de tolérance liées aux influences climatiques . Semble entraîner une inversion de flore .
CHLORTIAMIDE (Préfix G 10 Granamide)	7,5 kg	Vigne de plus de 4 ans . Avant le débourrement .	Pré-levée	Même spectre d'activité que dichlobénil . Herbicide polyvalent mais semble entraîner une inversion de flore .Action réduite sur ail, mercuriale, aristoloche, ronce et sorgho d'Alep .
OXADIAZON (Ronstar)	2 kg	Avant débourrement de la vigne Après floraison de la vigne .	Pré-levée Post-levée	Produit très sélectif .Possède une action préventive .Actif sur nombreuses dicotylédones et graminées annuelles .Bonne action sur liserons en traitement de post-levée .Chardons, chiendents, mouron des oiseaux résistent .
DIURON (nombreux produits)	2,5 kg	Vigne de plus de 5 ans .	Pré-levée	Bonne action sur nombreuses plantes annuelles au stade plantule .Véronique, linaire, plantain, menthe résistent .

2) - Les herbicides de post-levée des mauvaises herbes ou herbicides curatifs :

DIQUAT ou (1) PARAQUAT ou DIQUAT+PARAQUAT (Réglone Gramoxone Priglone)	0,8 l	Toute l'année	Annuelles levées en végétation active	Sur graminées annuelles, préférer Paraquat .Traiter le soir de préférence .Ces produits agissent sur la plupart des dicotylédones, graminées annuelles .Les plantes vivaces repoussent au bout d'un certain temps .
CARBETAMIDE (Légurame liquide Légurame P.M)	3 kg	Janv.-Fév.	Post-levée	Bonne efficacité sur graminées annuelles et quelques dicotylédones dont le mouron des oiseaux .Pas d'action sur plantain, helminthie .Assez faible sur véronique et capselle .Action sur ray-grass en post-levée hivernale .

..../....

AMINOTRIAZOLE (nombreux produits)	5 kg	Fin de récolte à début nouaison	Post-levée mais sur adventices en croissance active	Actif sur dicotylédones et vivaces (chardon, chiendent rampant ...) et monocotylédones .Bonne action sur aristoloche, rumex .Ronce et potentille freinées .
DALAPON (nombreux produits)	8 kg	Vigne de plus de 4 ans .	Chiendents bien développés et poussants	Assez peu sélectif .Bon antigraminées mais faible sur dicotylédones .Actif sur chiendents (Agropyrum et Cynodon) mais moins satisfaisant sur sorgho d'Alep . Quelques risques de phytotoxicité dans le Sud-Est .

3) - Les associations d'herbicides (augmentent le spectre d'activité des herbicides, améliorent l'action des herbicides préventifs en particulier sur plantes vivaces) .

TERBUTHYLAZINE + TERBUMETON (Caragarde 3775 Caragarde 3775 liquide)	10 kg	Vigne de plus de 4 ans	Sur liserons de 15 cm	A éviter dans les sols très superficiels, filtrants .Actif sur dicotylédones et graminées annuelles .Bonne action sur plantes vivaces (1 ou 2 applications selon les infestations) liseron, chardon .
DALAPON + AMINOTRIAZOLE (Weedazol spécial)	7,2 kg	Vigne de plus de 4 ans . Au printemps avant la nouaison	Post-levée sur adventices en croissance	Associe les avantages du Dalapon et de l'Aminotriazole .Actif sur plantes vivaces et graminées annuelles .
DIURON + Huile blanche de pétrole (Sépidiol Végépron D N)	Doses variables selon les huiles			Voir indications de la firme .
SIMAZINE + AMINOTRIAZOLE (Simatrol)	7 kg	Avant nouaison de la vigne .	Post-levée	Action racinaire et foliaire sur adventices .Bonne action sur mauvaises herbes annuelles et intéressant sur plantes vivaces .

(1) - Pour toutes les applications de post-levée réalisées ~~sur la culture~~, le Diquat, le Paraquat et leur association doivent être employés avec un matériel approprié permettant de ne pas toucher la culture .

REMARQUE : Pour tous les produits curatifs, il faudra éviter toutes projections de bouillie sur le feuillage . Utiliser un pulvérisateur équipé de buses à jet plat ou à miroir et muni d'une rampe basse avec, si possible, écrans protecteurs .Eviter les applications par vent fort .

Adapté d'après un tableau réalisé par J. LORQUIN

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE - COTE-d'AZUR - CORSE
G. TOUZAA

LES INGENIEURS CHARGES DES AVERTISSEMENTS AGRICOLES
P. COLBRANT - Ph. FOURCADE

P16